

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2025 AJOURNÉE AU 21 AOÛT 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 14^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq (2025) ajournée le 21^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq (2025), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance d'ajournement du 21 août 2025
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2025
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2025
- 1.6 Migration du site web municipal vers la plateforme WordPress - Plan Business
- 1.7 Acquisition de matériel informatique chez Infoteck
- 1.8 Achat d'une banque d'heures chez Infoteck
- 1.9 Autorisation à signer le Reçu, Transaction et Quittance - Dossier de cour numéro 410-17-002112-23

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2025
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 SISEM - Organigramme 2026
- 3.2 SISEM - Ouverture de poste - Pompier temps plein
- 3.3 SISEM - Ouverture de poste - Directeur incendie
- 3.4 Réparation des bornes d'incendie
- 3.5 Installation d'un panneau de génératrice au bureau municipal

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal

4.2 Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

4.3 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

4.4 Appui au projet Adapt'EAU potable

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demandes à la commission de toponymie

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée

6.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance d'ajournement du 21 août 2025

Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 14 août 2025 été adressé à tous les élus absents le 15 août 2025.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, le maire déclare la séance ouverte.

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de Monsieur Marcel Picard, maire. Madame Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-08-107

Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 21 août 2025 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2025

2025-08-108

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2025

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Marcel Picard, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juillet 2025.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.6 Migration du site web municipal vers la plateforme WordPress - Plan Business

2025-08-109

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'améliorer le site web de la Municipalité afin d'en optimiser les fonctionnalités et la présentation;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une migration vers la plateforme WordPress, avec l'abonnement au plan *Business*, permettant l'ajout de nouvelles fonctionnalités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à la migration vers le plan *Business* de WordPress (abonnement annuel), pour un montant de 396 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit imputée au budget de communication.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 Acquisition de matériel informatique chez Infotek

2025-08-110

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les ordinateurs actuellement utilisés au poste de réception et au poste de l'inspecteur, ceux-ci étant devenus désuets;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues d'Infotek pour l'acquisition du matériel nécessaire;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU

DE procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un ordinateur de bureau auprès de la compagnie Infotek, au coût de 2 778,75\$, taxes en sus. Ce montant inclut la préparation des ordinateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 Achat d'une banque d'heures chez Infotek

2025-08-111

CONSIDÉRANT les besoins courants en informatiques;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

DE procéder à l'achat d'une banque de vingt (20) heures pour service informatique chez Infotek au coût de 87,40 \$/heure, taxes en sus

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 Autorisation à signer le Reçu, Transaction et Quittance - Dossier de cour numéro 410-17-002112-23

2025-08-112

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban avait intenté une poursuite dans le cadre du dossier de cour numéro 410-17-002112-23;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre les parties et leurs avocats;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement mutuellement satisfaisant afin de mettre fin au litige, sans préjudice et sans admission de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer le Reçu, Transaction et Quittance au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter l'entente afin d'éviter les frais et les délais liés à la poursuite du litige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban approuve le contenu du Reçu, Transaction et Quittance intervenu entre les parties;

QUE Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, le Reçu, Transaction et Quittance ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, notamment un Avis de règlement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux parties concernées et à leurs avocats respectifs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2025

2025-08-113

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2025. La directrice générale adjointe est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 414 080,35 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 juillet 2025.

*Nancy Laganière
Directrice générale adjointe*

2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM - Organigramme 2026

2025-08-114 **CONSIDÉRANT** la durée prévue et le renouvellement de l'entente SISEM au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le budget sera respecté;

CONSIDÉRANT la date de fin des contrats de travail des employés au SISEM;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du sous-comité SISEM et la recommandation du comité SISEM;

CONSIDÉRANT les besoins des trois services incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban adopte l'organigramme suivant pour le SISEM, à compter du 1^{er} janvier 2026;

- Un directeur incendie à temps plein;
- Un préventionniste temps plein;
- Deux pompiers temps plein;

Il est de plus résolu d'abolir le poste de chef de division - Opération et formation en date du 31 décembre 2025 et de maintenir la garde externe en place pour les fins de semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 SISEM - Ouverture de poste - Pompier temps plein

2025-08-115 **CONSIDÉRANT** la vacance du poste de pompier temps plein;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban autorise madame Manuella Perron à procéder à l'ouverture du poste de pompier temps plein, pour une entrée en fonction dès que possible;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 SISEM - Ouverture de poste - Directeur incendie

2025-08-116 **CONSIDÉRANT** la durée prévue et le renouvellement de l'entente SISEM au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la date de fin des contrats de travail des employés au SISEM;

CONSIDÉRANT l'organigramme à mettre en place au 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de chef de division - Opération et formation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban autorise madame Manuella Perron à procéder à l'ouverture du poste de directeur incendie, à temps plein, pour une entrée en fonction, au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Il est de plus résolu qu'une firme externe, expérimentée dans le domaine de l'incendie, soit engagée pour la procédure d'embauche du directeur incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 Réparation des bornes d'incendie

2025-08-117

CONSIDÉRANT la résolution #2025-03-45;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection des bornes fontaines du 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT les travaux requis sur les vannes d'isolement établies dans le rapport rédigé par HYDRA-SPEC;

CONSIDÉRANT les travaux requis sur une borne avec obstruction des drains;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Ginette Bourré

ET RÉSOLU

QUE la firme HYDRA SPEC soit mandaté pour procéder des réparations sur les bornes d'incendie au montant de 3 201,40 \$ (taxes en sus) dans le secteur Montauban et dans le secteur Notre-Dame:

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 Installation d'un panneau de génératrice au bureau municipal

2025-08-118

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal doit disposer d'un système d'alimentation électrique fiable afin d'assurer la continuité des opérations essentielles en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un panneau de génératrice permanent est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise l'installation d'un panneau de génératrice par Électricité St-Ubalde pour un montant de 1 850,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal

2025-08-119

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait une demande d'appel d'offre publique par le SEAO pour le déneigement de son réseau routier municipal en vertu de la résolution #2025-05-73;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu seulement une soumission;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme à notre cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE ce conseil accepte la soumission de Excavation Montauban au montant de 3 449 045,35 \$ taxes incluses pour une période de 5 ans comme suit : 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

2025-08-120

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure réfère à l'article 607 du Code municipal ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban approuve le règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 17 juillet 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

2025-08-121

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 Appui au projet Adapt'EAU potable

2025-08-122

CONSIDÉRANT que les sources d'eau potable sont vulnérables aux impacts des changements climatiques, et que leur protection nécessite des efforts concertés en matière de planification, d'aménagement et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant CAPSA a obtenu du financement pour le projet Adapt'EAU potable, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des municipalités à ces enjeux;

CONSIDÉRANT que la mise à jour obligatoire de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité, prévue d'ici 2030, devrait intégrer les impacts des changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban :

1. Reconnaît l'importance de la collaboration municipale pour la protection des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques;
2. S'engage à participer activement au comité de direction régional lié au projet Adapt'EAU potable, mis en place par l'OBV CAPSA;
3. S'engage à mettre à disposition les données pertinentes en sa possession afin de soutenir la modélisation de la recharge future des aquifères.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demandes à la commission de toponymie

2025-08-123

CONSIDÉRANT QU'il y a eu de nouveaux chemins privés de construits sur notre territoire soit les rues Margot, Aristide, Symphonie et Harmonie;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec doit officialiser le nom de ces rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à faire les démarches nécessaires afin de faire officialiser les noms suivants:

- Rue Aristide: il faut emprunter la route 367, la rue du Pont, la route du Moulin et enfin la rue Rachel;
- Rue Margot: il faut emprunter la route 367, la rue du Pont, la route du Moulin et enfin la rue Rachel;
- Rue Harmonie: il faut emprunter la route 367, la route Gravel, le chemin du Lac-du-Castor, le chemin du Lac Carillon et enfin la rue Enchantée;

- Rue Symphonie: il faut emprunter la route 367, la route Gravel, le chemin du Lac-du-Castor, le chemin du Lac Carillon et enfin la rue Enchantée

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée

6.4 Levée de l'assemblée

2025-08-124

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 56 .

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 22 août 2025.